

AIDE FINANCIÈRE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 1-PROJET TERRITORIAL MRC DE KAMOURASKA

Au Bas-Saint-Laurent, le comité régional de sélection des projets provenant du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 1 a décidé de miser sur une approche visant la complémentarité entre les différents volets du FRR et ainsi favoriser une approche intégrée du développement local et régional.

Objectif : Appuyer les efforts consacrés par les entreprises et organismes situés dans la MRC de Kamouraska pour la reprise de leurs activités à la suite de la pandémie de la Covid-19.

Secteurs visés : Les secteurs d'activités affectés par la pandémie, dont notamment le tourisme et la culture.

Projets Fonds régions et ruralité, volet 1 -Enveloppe territoriale MRC de Kamouraska	
Coût du projet	Montant maximal admissible au FRR, volet 1
0 à 49 999 \$	Non admissible
50 000 \$ et plus	50 % du coût du projet / maximum 50 000 \$

Le montant maximal de l'aide financière non remboursable est calculé dans le tableau ci-dessus, selon le coût du projet.

- Le promoteur bénéficie de l'aide financière pour un seul projet à la fois;
- Sous réserve de la disponibilité des fonds, le montant de l'aide financière non remboursable sera déterminé par le comité de sélection de projets.

CADRE D'ÉVALUATION

Se référer ici à la [Grille d'analyse d'un projet territorial](#).

Dépôt d'une demande d'aide financière

Pour toute demande d'aide financière, vous devez contacter la MRC de Kamouraska par courriel à developpement@mrckamouraska.com, 418 492-1660, poste 250.

Le formulaire de demande d'aide financière est disponible sur le site Internet du MAMH à l'adresse suivante : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-fr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/gestion-regionale/>